



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

JBV/MS/DLB N° 152.2022
Service de Développement Economique
Dossier suivi par : M. SICRE

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
1, Place d'Armes
BP 119

64301 ORTHEZ CEDEX

Objet : 2^{ème} modification simplifiée du PLU
Réf : 722022/DGX/SU/CD

Pau, le 8 Août 2022



Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 21 juillet, reçu le 27 juillet 2022, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'Orthez Sainte Suzanne.

Aussi, nous avons l'honneur de vous informer que notre Compagnie n'émettra pas d'observations particulières concernant cette modification et vous remercie de nous avoir consultés.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,


Jean-Bernard VIVEN


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

11 rue Solferino - 64000 Pau - 05 59 83 83 62

34 avenue Léon Blum - 64000 Pau - 05 59 14 85 90

25 boulevard d'Artixague - 64100 Bayonne - 05 59 55 12 02

contact64@cma64.fr      www.cma64.fr

Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020